

## L'OFPN participe à une consultation sur le TDAH

PROJET encadré par la commission OFPN « Réflexions sur les pratiques et Visibilité de la spécialité »

Responsables du projet: Hélène Vichard et Virginie Biscay

### Le projet

Du 6 mai au 17 juin 2014, un groupe de travail de l'OFPN a participé à une consultation publique menée par la HAS, au sujet des recommandations de bonnes pratiques intitulées *"Conduite à tenir en médecin de premier recours, devant un enfant ou un adolescent susceptibles d'avoir un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité"*.

Il s'agissait de relire le texte initial des recommandations afin d'apporter un avis et des commentaires. Les propositions faites par le groupe de travail concernent principalement la place des psychologues auprès de ces patients et de leur entourage. Nous avons pu insister sur notre rôle au moment du diagnostic mais également dans le suivi de l'enfant et de sa famille, y compris en lien avec l'école et nous avons évoqué notre rôle possible de coordinateur. Nous avons pu également compléter les informations concernant l'intérêt des prises en charge cognitives et multimodales et avons introduit la notion d'interventions psychopédagogiques auprès des enseignants.

### L'OFPN remercie les participants au Groupe de Travail

Ont participé à ce groupe de travail: Mayalen Bedecarrax, Pierre Leclef, Virginie Mattio, Gaëlle Rouyre et Sandra Suarez. Le travail a également été enrichi des avis et relectures de : Antoine Arents, Jean-Pierre Becvort, Céline Briard, Karine Boursier et Amélie Ponchel. Le groupe de travail a été coordonné par Hélène Vichard, en tant que responsable de la commission OFPN "réflexions sur les pratiques et visibilité de la spécialité".

### Documentation

La recommandation de bonne pratique a été adoptée par la HAS en décembre 2014 et se trouve disponible sur le site de la HAS. Elle comprend les documents suivants :

[- Les recommandations finales éditées par l'HAS.](#)

[- La synthèse de la recommandation.](#)

[- L'argumentaire scientifique.](#)

Le rapport d'analyse de la consultation publique est également disponible sur le site de l'HAS ([lien](#)). Il faut cliquer sur "documents complémentaires". Vous pouvez prendre connaissance du travail rendu par l'OFPN en consultant les réponses de l'expert 18.